

l'économie, au commerce, aux sciences et à l'éducation, ainsi que de collaborer dans ces domaines. (*OECD: Organization for Economic Co-operation and Development*)

OMC : Organisation mondiale du commerce. Établie le 1^{er} janvier 1995 pour remplacer le Secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, elle est la pierre angulaire du système commercial international. (*WTO: World Trade Organization*)

ORGANE D'APPEL DE L'OMC : Organe indépendant composé de sept membres qui, à la demande d'une ou de plusieurs parties à un différend, examine les conclusions des rapports des groupes spéciaux. (*WTO Appellate Body*)

PIB : Produit intérieur brut. Valeur totale des produits et des services produits par un pays. (*GDP: Gross Domestic Product*)

PLAN D'ACTION COMMUN CANADA-UE : Signé le 17 décembre 1996, le Plan d'action est conçu pour resserrer les liens entre le Canada et l'UE et se compose de quatre volets : relations économiques et commerciales, politique étrangère et questions de sécurité, questions transnationales et établissement de liens. (*Canada-EU Action Plan*)

PLAN D'ACTION POUR LA FRONTIÈRE INTELLIGENTE : Plan d'action en trente points signé par le Canada et les États-Unis le 12 décembre 2001. Il prévoit une collaboration permanente visant à déceler et à atténuer les risques pour la sécurité tout en accélérant la circulation des personnes et des biens autorisés de part et d'autre de la frontière. Depuis sa signature, sa portée a été élargie et inclut deux autres thèmes de collaboration : la biosécurité et les sciences et technologies. (*Smart border action plan*).

PROGRAMME DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT : Nouveau cycle de négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce, lancé lors de la rencontre ministérielle qui a eu lieu à Doha, au Qatar en novembre 2001. (*Doha Development Round*)

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Expression collective utilisée pour désigner de nouvelles idées, des inventions, des conceptions, des écrits, des films, etc.; la propriété intellectuelle est protégée entre autres par les droits d'auteur, les brevets et les marques de commerce. (*Intellectual Property*)

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS : Dispositions institutionnelles d'un accord commercial qui permettent de régler les divergences de vue entre les parties. (*Dispute Settlement*)

RÈGLES D'ORIGINE : Lois, règlements et procédures administratives qui déterminent le pays d'origine d'un produit. Les règles d'origine peuvent être conçues pour déterminer l'admissibilité d'un bien à un marché préférentiel en vertu d'un accord de libre-échange (ALE) ou pour indiquer le pays d'origine du bien pour diverses raisons. Une décision fondée sur l'origine prise par une autorité douanière peut déterminer si une expédition est soumise à un contingent, bénéficie d'une préférence tarifaire ou est touchée par un droit antidumping. Ces règles peuvent varier d'un pays à l'autre et ne sont pas toutes établies dans le même but. (*Rules of Origin*)

SUBVENTION : Avantage économique accordé par un gouvernement aux producteurs, souvent pour renforcer leur compétitivité. La subvention peut être directe (subvention en argent) ou indirecte (p. ex. crédits à l'exportation à faible taux d'intérêt garantis par un organisme gouvernemental). (*Subsidy*)

TARIF APPLIQUÉ : Taux de douane effectivement imposé à la frontière. (*Applied Tariffs*)

TARIF DOUANIER : Taxe imposée sur des biens importés. Il peut s'agir d'une taxe ad valorem (pourcentage de la valeur) ou d'un calcul selon un mode spécifique (p. ex. 5 \$ par tranche de 100 kg). Les tarifs douaniers donnent l'avantage du prix aux biens similaires produits localement et constituent des recettes pour les gouvernements. (*Tariff*)

TRANSPARENCE : Accessibilité et clarté des lois et des règlements. (*Transparency*)

ZLEA : Zone de libre-échange des Amériques. Proposition d'accord entre 34 pays de l'hémisphère occidental en vue de créer une zone de libre-échange d'ici 2005; lancée à Miami en décembre 1994. (*FTAA: Free Trade Area of the Americas*)